

## **C'est le temps de planter!**

Depuis le 2 juin dernier, le règlement sur la renaturalisation des berges des plans d'eau de la Municipalité est en vigueur. Pour ceux qui ont encore une propriété en bordure d'un plan d'eau avec une rive dénudée et non boisée, c'est le temps de planter! Inutile de rappeler tous les avantages que procure une rive naturelle pour la santé d'un cours d'eau et sa biodiversité, alors je vais vous transmettre quelques trucs et conseils pour le reboisement de votre rive.

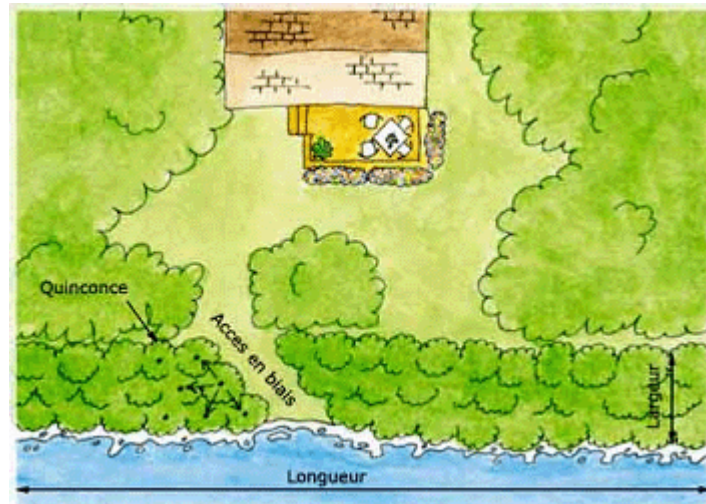
En premier lieu, il est important de mentionner que les plantations d'automne ont plus de chances de réussir que celles faites en été. Les végétaux vivent alors au ralenti et supportent sans problèmes le stress du changement de lieu et de sol. De plus, les végétaux peuvent prendre tout leur temps pour bien s'ancrer dans leur nouvel emplacement, profitant de toute la période hivernale pour renforcer leur système racinaire. Il faut ajouter que lors de la saison automnale, les plantations ne font pas face à un stress de chaleur et d'ensoleillement trop important. À noter que les semis d'automne sont également recommandés.

## **Étape par étape**

1. Pour commencer votre projet de plantation, faite une caractérisation du terrain pour connaître les capacités de celui-ci. Est-ce qu'il y a une pente forte? Est-ce que l'érosion est importante? Est-ce que des travaux de stabilisations sont nécessaires? Quel est le type de sol de mon terrain? Quel est le degré d'humidité du sol de mon terrain. Quel sont les périodes d'ensoleillement de mon terrain?
2. Une fois cette étape complétée, faites-vous un plan d'aménagement et choisissez les espèces végétales en fonctions des conditions de votre terrain. Je vous conseil également de choisir quelques espèces indigènes, c'est-à-dire des espèces qui sont déjà présentes aux alentours, ceux-ci sont déjà adaptées aux conditions et aux facteurs du terrain. Vous pouvez aussi choisir de nouvelles espèces! De très bon guides sur les végétaux sont disponible pour vous aidez à faire le bon choix, ou pour découvrir des espèces intéressantes et compatibles aux conditions du terrain.
3. De plus, si vous le désirez, faite affaire avec des spécialistes en reboisement et en aménagement des rives pour vous appuyer dans vos démarches.

À noter que vous pouvez vous laisser un accès au lac de 5 mètres (16 pieds) de largeur. Idéalement, cet accès devrait être oblique au lac ou au cours d'eau pour empêcher le ruissellement, transportant des nutriments ou des polluants, de se rendre au cours d'eau sans filtration.

### -Plan d'une rive renaturalisée-



Plan d'une rive renaturalisée

Pour terminer, je vous conseil un bon site internet pour la vie riveraine qui vous donne des trucs sur toute sorte de sujet :

<http://www.rappel.qc.ca/>

Simon, votre inspecteur en bâtiment et en environnement